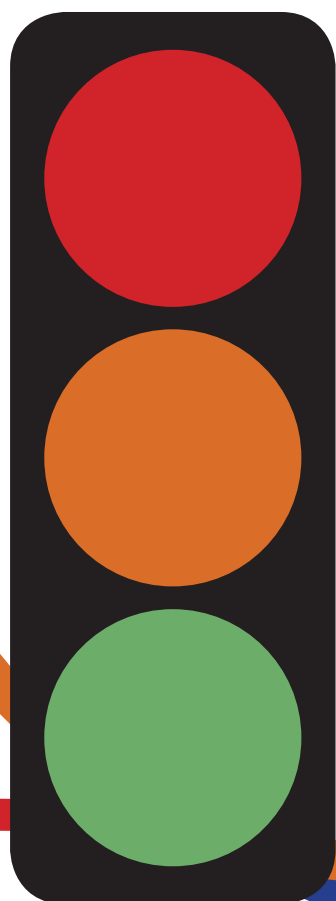


INDICATEURS D'ALERTE

DES RISQUES PSYCHOSOCIAUX
AU TRAVAIL

Fiche d'information

Module intégré



SERVICE PUBLIC FEDERAL EMPLOI, TRAVAIL ET CONCERTATION SOCIALE

Pour plus d'informations sur le SPF Emploi, ses compétences, son organisation, ses thématiques (réglementation du travail, contrats de travail, rémunération, conventions collectives de travail, concertation sociale, bien-être au travail, congés, détachement, restructurations...), consultez www.emploi.belgique.be

Pour contacter les services du SPF Emploi, consultez la page « contact » sur www.emploi.belgique.be

La rédaction de cette fiche a été achevée en février 2020

Production / Rédaction: Direction générale Humanisation du travail

Auteurs/Chefs de projet: Prof. Dr. Valérie Flohimont, Dr. Monique Ramioul, et al.

Mise à jour en 2020 par Groupe IDEWE et CESI

Coordination: Direction de la communication

Design graphique: Rilana Picard

Editeur responsable: SPF Emploi, Travail et Concertation sociale

Dépôt légal: D/2020/1205/22

Cette publication est accessible et téléchargeable librement sur le site du SPF Emploi, Travail et concertation sociale:

www.emploi.belgique.be

Deze publicatie is ook verkrijgbaar in het Nederlands.

M/F/X

Dans un souci de lisibilité, les termes utilisés pour désigner des personnes sont toujours exprimés au masculin. L'utilisation de cette forme doit être comprise comme visant tous les genres.

AVERTISSEMENT

Cette publication fait référence à des réglementations parfois fort complexes. Aucun droit ne peut être exigé sur base de ce document: pour ce faire, il faut se référer aux textes légaux et réglementaires.

Rejoignez-nous sur les réseaux sociaux



@SPFemploi



www.facebook.com/SPFemploi



[linkedin.com/company/spf-emploi-travail-et-concertation-sociale](https://www.linkedin.com/company/spf-emploi-travail-et-concertation-sociale)



spfemploi

© SPF Emploi, Travail et Concertation sociale

La reproduction de textes de ce document est autorisée moyennant la citation de la source et, s'il échet, des auteurs du document.

Fiche d'information – Module intégré

1. Quel est le groupe cible de ce module ?

Le module intégré est principalement destiné aux entreprises qui sont déjà plus avancées dans l'ébauche et l'élaboration de leur politique en matière de bien-être et qui souhaitent utiliser l'outil pour un suivi systématique de cette politique.

2. Qu'est-ce que le module intégré ?

Le module intégré :

- combine les indicateurs des modules 1 et 2 de la version standard de l'indicateur d'alerte des risques psychosociaux.
- comporte un indicateur supplémentaire, à savoir la « réintégration ». Cet indicateur a été ajouté suite à l'arrêté royal relatif à la réintégration (voir chapitre VI du livre 1er, titre 4 du code du bien-être au travail).
- comprend la possibilité de réaliser une analyse à la fois quantitative et qualitative des indicateurs (indicateurs 1 à 17), complétée par un approfondissement de la politique et des actions (indicateur 18).

Concrètement, le module intégré comporte deux formes d'analyse :

1. Analyse quantitative :

- Basée sur des données chiffrées collectées et saisies dans l'outil au format Excel. L'outil au format Excel utilise des calculs automatiques.
- Benchmarking interne : d'une part, une comparaison peut être faite soit entre différentes années, soit entre différentes unités de travail. L'indicateur d'alerte se présente sous la forme d'un tableau de bord composé de différents indicateurs sur plusieurs années et/ou dans différentes unités de travail.
 - o En cas de comparaison sur plusieurs années, l'année en cours est comparée à l'année précédente : un score sombre indique une évolution négative (= score plus élevé) de l'indicateur, tandis qu'un score clair indique une évolution positive (= score plus faible) de l'indicateur.
 - o En cas de comparaison entre les unités de travail, un score plus sombre indique un score moins bon et un score plus clair indique un score meilleur par rapport aux autres unités de travail.

2. Analyse qualitative :

- Basée sur la discussion des indicateurs au sein du groupe de travail, à l'aide de plusieurs questions orientées ; un jugement de valeur peut être porté sur chaque indicateur : favorable (= vert), à surveiller (= orange) et défavorable (= rouge). De cette manière, des facteurs tels que la taille, le secteur et les caractéristiques de l'entreprise peuvent être pris en compte.
- Benchmarking interne : ici aussi, l'évolution peut être examinée soit sur plusieurs années, soit dans différentes unités de travail.

3. Quelles informations ce module contient-il ?

Au total, 18 indicateurs peuvent être examinés. Pour 17 des 18 indicateurs, des données chiffrées peuvent être collectées et saisies dans l'outil au format Excel. Le 18e indicateur, « politique en matière de bien-être psychosocial », doit seulement être abordé. Les indicateurs suivants peuvent être examinés :

1. Accidents du travail
2. Absentéisme pour cause de maladie
3. Réintégration
4. Taux de rotation (turnover)
5. Mutations internes du personnel
6. Procédures en cas de dysfonctionnements avérés
7. Demandes d'intervention psychosociale
8. Suicides et tentatives de suicide liés au travail
9. Grèves, arrêts collectifs de travail et autres actions connexes
10. Événements potentiellement traumatisants survenus au travail
11. Incidents émotionnels
12. Conflits d'équipe
13. Faits de tiers
14. Problèmes fonctionnels dus à la consommation d'alcool et d'autres drogues
15. Changement de structure au sein de l'entreprise
16. Troubles musculosquelettiques (TMS)
17. Respect de la diversité au sein de l'entreprise
18. Politique en matière de bien-être psychosocial

Chaque indicateur a un onglet séparé, dans lequel toutes les informations sur cet indicateur sont collectées. Dans ces onglets, on peut distinguer les éléments suivants :

1. Définition / description de l'indicateur
2. Définition / description des sous-indicateurs + calculs
3. Où trouver les données ?
4. Brève discussion : qu'est-ce qui a été abordé au sein du groupe de travail sur l'indicateur en question ?
5. Jugement de valeur : comment évaluez-vous l'indicateur, en tenant compte des informations recueillies et de la discussion ?
6. Quelles actions pouvez-vous éventuellement planifier dans le cadre de cet indicateur ?
7. Liens pour de plus amples informations

La méthode de travail avec le module intégré se trouve dans le premier onglet de l'outil au format Excel (directives pratiques).